# Département des Pyrénées-Orientales **Arrondissement de Prades**

#### **EXTRAIT**

# du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes Séance du Lundi 17 décembre 2018

Membres en exercice: 36

Membres ayant pris part à la délibération (22): Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Jean Luc SEGUY, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis SARDA, Thierry VERGES, François DELCASSO, Stephane GAUMOND (procuration à Joëlle Cordelette), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Michel Batllo

<u>Date de convocation</u>: 10 décembre 2018 Secrétaire de séance : Antoine Tahoces

### Objet : Contrat Local de Santé n°2 2019 - 2020

Le Lundi 17 décembre 2018 à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des associations à Formiguères, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président fait état du CLS 2 et de sa partie financière (Annexe) .

Le Président propose d'approuver ce CLS 2

## OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider le CLS
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 17 décembre 2018

> Jean Louis DEMELIN Président



Envoyé le 19-12-2018 à la Préfecture Accusé de réception le 19-12-2018